

CH_VB 92.3168 vom 9. Juni 1992

Bundesverwaltung, 1992-06-09, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_92.3168

FR: CH_VB 92.3168 du 9 juin 1992

IT: CH_VB 92.3168 del 9 giugno 1992

Volltext

9. Juni 1992 N 883 Dringliche Interpellationen. Weltausstellung Sevilla leurs hauts fonctionnaires, aspireraient plutôt à des vies sé- dentaires plus tranquilles, où ils retrouveraient l'équilibre que la «jet society» leur enlève parfois. Ce ne sont pas des rêves de grandeur et de folie qui les animent lorsqu'ils voient les décl- arations des grands de ce monde retransmises immédiatement par la télévision et qu'ils voudraient bien leur ressembler. Non, le véritable moteur de notre action, c'est réellement notre vo- lonté de jouer dans le monde le rôle dévolu à ce petit pays, trop pauvre pour ne vivre que de lui-même, qui, de tout temps, a exercé d'innombrables et de considérables relations interna- tionales plus que d'autres, proportionnellement parlant, et de continuer de vouloir assumer ce rôle dans le monde. Ce rôle comprend deux aspects: le premier, j'en parle volon- tairement en premier, ce sont nos intérêts, car dans un monde de plus en plus imbriqué, où les sociétés nationales sont de moins en moins isolées si elles voulaient l'être, nous avons des intérêts à défendre, pas seulement économiques, d'ail- leurs, mais de nature beaucoup plus générale. Ces intérêts ne passent pas par un repli sur nous-mêmes, mais au contraire par une multiplication des contacts bilatéraux et multilatéraux avec les pays ou les institutions internationales avec les- quelles nous voulons et nous devons travailler. Nos intérêts passent par cette volonté, que les pouvoirs publics doivent ex- primer, une volonté qu'auront ensuite tous les décideurs pri- vés qui derrière eux donnent ou ne donnent pas de contenu aux cadres internationaux que nous aurons construits. Et puis, je cite expressément en deuxième lieu une volonté, non seulement légitime et indispensable pour notre pays, d'apporter sa part de solidarité aux efforts parfois maladroits, parfois infructueux, mais tendant tous à trouver dans ce monde davantage d'équilibre, d'harmonie, de liberté, de dé- mocratie, d'écologie même, au sens le plus noble et le plus élevé du terme. La Suisse, si elle ne songeait pas à sa responsabilité, celle d'un pays nanti-sans doute ne l'est-il pas seulement par la grâce de Dieu mais aussi par la force de travail des Suisses-si elle n'ap- portait pas sa contribution de solidarité au monde et à la recher- che de solutions aux problèmes monumentaux posés aujour- d'hui - pas seulement dans la Conférence de Rio mais dans mille autres lieux simultanément - elle y perdrait une partie de sa dignité. A la longue, elle défendrait bien mal ses intérêts, car l'un et l'autre sont liés. Au total, j'irai qu'elle voudrait pratiquer une politique qui n'a d'ailleurs jamais tellement réussi mais qui réussirait moins que jamais, qui est celle «du beurre et de l'ar- gentdubeurre»-sivousme permettez cette comparaison agri- cole pour parler des choses que je connais dans mon départe- ment-«den Fünfer und das Weggli». C'est parce qu'une telle politique n'est pas prometteuse sur la scène étrangère, ni quant à notre réputation, ni surtout quant à la défense d'intérêts légitimes, que la politique étrangère conduite par le Conseil fédéral, principalement au départe- ment passé maintenant sous gestion, mais aussi dans tous les autres, a ainsi en elle les germes de l'équilibre, d'une volonté légitime d'intérêts, et également d'un minimum de générosité à l'égard du monde. C'est dans cet esprit que nous avons tenté de conduire l'exercice 1991 de

notre politique étrangère. Genehmigt - Approuvé Abschreibung - Classement Antrag des Bundesrates Abschreiben der parlamentarischen Vorstösse gemäss Seite 84 der Beilage zum Bericht Proposition du Conseil fédéral Classer les interventions parlementaires selon la page 82 de l'annexe du rapport Angenommen -Adopté Präsident: Das letzte Departement, das EJPD, wird am 19. Juni beraten. Hier wird die Beratung dieses Geschäftes unterbrochen Le débat sur cet objet est interrompu 26-N #ST# 92.3168 Dringliche Interpellation Bircher Peter Schweizer Pavillon. Weltausstellung in Sevilla Interpellation urgente Bircher Peter Exposition universelle de Séville. Pavillon suisse Wortlaut der Interpellation vom 1. Juni 1992 Der Bundesrat wird ersucht, zu folgenden Fragen Stellung zu nehmen: 1. Wie beurteilt er heute die meist negativen, zum Teil niederschmetternden Berichte verschiedener Medien über den Schweizer Beitrag an der Weltausstellung? 2. Wurde den kritischen Einwänden, die auch in den parlamentarischen Kommissionen eingebracht wurden, Beachtung geschenkt? 3. Wie lief das Auftragsprozedere ab; wer trägt die abschliessende Verantwortung für Konzept und Durchführung? 4. Welche Folgerungen will der Bundesrat ziehen, vorab mit Blick auf andere sich bietende Gelegenheiten, bei denen es gilt, unser Land in der Welt vorzustellen? Texte de l'interpellation du 1er juin 1992 Le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes: 1. Que pense-t-il aujourd'hui des rapports le plus souvent négatifs et pour certains même accablants de divers médias sur la contribution suisse à l'exposition universelle? 2. A-t-on pris en considération les objections et critiques qui avaient aussi été émises au sein des commissions parlementaires? 3. Comment s'est déroulé la procédure d'octroi du mandat? Qui a la responsabilité finale de la conception et de l'exécution du pavillon suisse? 4. Quelles conséquences le Conseil fédéral entend-il tirer de cette affaire, en vue notamment d'autres occasions qui s'offriront de présenter notre pays au monde?

Mitunterzeichner-Cosignataires: Keine - aucun Schriftliche Begründung - Développement par écrit In verschiedenen Publikationen sind sehr negative Kommentare oder Besucherberichte im Zusammenhang mit dem Schweizer Pavillon in Sevilla erschienen. Bereits bei der Beratung der Vorlage in den eidgenössischen Räten wurden Vorbehalte gemacht oder Bedenken geäussert «Die Kommission hat ja gesagt zu 'Sevilla', obwohl sie vom Projekt und vom Ausstellungskonzept nicht sonderlich angetan war. Weder der Papierturm, der bekanntlich den vom Bundesrat verworfenen Eisturm ersetzen soll, noch das kulturelle Programm vermochten zu begeistern», führte Berichterstatter Bundi am 12. Dezember 1990 im Nationalrat aus. Seit der Eröffnung der Ausstellung sind Zeitungsberichte überschrieben mit: «Penibles Abbild unseres Landes», «Die Rache der 'Kulturschaffenden'!», «Peinliche Schau», «Die Schweiz gibt es nicht», aber auch ein ausgewogener Beitrag in der «NZZ» vom 23. Mai 1992 spricht von «Anerkennung bis Aergern». Unser Land steht derzeit in einer heiklen Phase der aussenpolitischen Neuorientierung. Unsere seit Jahren geförderte Ausenwirtschaft, der humanitäre Beitrag unseres Landes in aller Welt, aber auch das Selbstverständnis unseres Landes mit seiner Kultur, seinen Leistungen, seinen Licht- und Schattenseiten hätten eine realitätsnahe, nicht klischeehafte aber zukunfts offene Darstellung verdient

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Dringliche Interpellation Bircher Peter Schweizer Pavillon. Weltausstellung in Sevilla Interpellation urgente Bircher Peter Exposition universelle de Séville. Pavillon suisse In Amtliches Bulletin der Bundesversammlung Dans Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale In Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale Jahr 1992 Année Anno Band III

Volume Volume Session Sommersession Session Session d'été Sessione Sessione estiva
Rat Nationalrat Conseil Conseil national Consiglio Consiglio nazionale Sitzung 06 Séance
Seduta Geschäftsnummer 92.3168 Numéro d'objet Numero dell'oggetto Datum 09.06.1992
- 14:30 Date Data Seite 883-883 Page Pagina Ref. No 20 021 238 Dieses Dokument wurde
digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung. Ce
document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale. Questo
documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte
Originaltext. Quellen-URL siehe oben.